

## AVIS ADMINISTRATIFS



### AVIS

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULON**  
En application de l'article L 153-45 du Code de l'Urbanisme, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, par arrêté n°21/44 en date du 20 avril 2021, a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée n°6 du PLU de la Ville de Toulon.

La modification simplifiée porte sur la modification de la liste des Emplacements Réservés, ainsi que trois planches graphiques (création d'un emplacement réservé (ER) n°627 pour équipements publics et suppression de l'ER n°607).

La délibération du Conseil Métropolitain en date du 27 mai 2021 précise les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°6 du PLU, à savoir:  
- le dossier de présentation de la modification simplifiée n°6 du PLU, en version papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à disposition ainsi qu'un registre permettant de formuler des observations seront mis à la disposition du public en Mairie de Toulon, Avenue de La République CS 71407, 83056 Toulon Cedex, Service Etudes et Planification, 9ème étage du 14 juin 2021 au 15 juillet 2021 inclus, les jours d'ouverture au public (du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30).

- toute personne peut également s'exprimer par courrier à l'intention de Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en Mairie de Toulon (Avenue de la République, CS 71407, 83056 Toulon Cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [proceduredreplu@mairie-toulon.fr](mailto:proceduredreplu@mairie-toulon.fr). Le dernier jour de la mise à disposition, les courriers électroniques seront enregistrés jusqu'à 16 heures 30.

- le dossier de modification simplifiée n°6 est également consultable et téléchargeable, aux mêmes dates, sur le site Internet de la ville de Toulon ([www.toulon.fr](http://www.toulon.fr), rubrique Urbanisme).

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Métropolitain sera convoqué afin de se prononcer par délibération motivée sur la modification simplifiée n°6 du PLU.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée  
Hubert FALCO



### AVIS

**AGRÈMENT POUR LE RAMASSAGE DES HUILES USAGÉES DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR**

Par arrêté préfectoral du 26 mai 2021, l'agrément de la S.A.S FAURE, située 24, rue Mouche, à Irigny, est renouvelé pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.



### AVIS

**AGRÈMENT POUR LE RAMASSAGE DES HUILES USAGÉES DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR**

Par arrêté préfectoral du 26 mai 2021, l'agrément de la Société SE.RA.HU., située 68, chemin de La Campanette à Cagnes-sur-Mer, est renouvelé pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

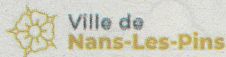


### AVIS

**AGRÈMENT POUR LE RAMASSAGE DES HUILES USAGÉES DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR**

Par arrêté préfectoral du 26 mai 2021, l'agrément de la S.A.S CHIMIREC SOCODELI, située 275, avenue Pierre et Marie Curie, ZI Domitia Sud à Beaucaire, est renouvelé pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

## AVIS D'ENQUÊTES



COMMUNE DE NANS LES PINS

### ENQUÊTE RELATIVE À LA MODIFICATION DU PLU

1ère parution

Par arrêté n° 21-131 du 28/04/2021, Mr le Maire de Nans les Pins a ordonné l'enquête publique relative à la modification du PLU.

A cet effet Mr Porcher a été désigné comme commissaire enquêteur par ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs, du 25/05/2021 à 8 heures 30 au 25/06/2021 à 17 heures inclus.

Les pièces du dossier (dossier de PLU modifié et avis des Personnes Publiques Associées et Consultées) ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Nans les Pins pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (Lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00; Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h00; Samedi: de 8h30 à 12h00).

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la commune: [www.mairie-nanslespins.fr](http://www.mairie-nanslespins.fr)

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante: [urbanisme@mairie-nanslespins.fr](mailto:urbanisme@mairie-nanslespins.fr) (à l'attention du commissaire enquêteur)

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Nans les Pins le mardi 25 mai 2021 de 08h30 à 12h00 (début de l'enquête), le mercredi 09 juin 2021 de 14h00 à 17h00, le mercredi 16 juin 2021 de 14h00 à 17h00 et le vendredi 25 juin 2021 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)

L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Nans les Pins, sur tous les lieux habituels d'affichage et sur le site internet de la commune.

Le Maire  
Olivier ARTUPHEL

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour le Var.

## AVIS DE GÉRANCE

### AVIS

Par Assp du 27/5/2021, enregistré au service des impôts de Toulon, dossier -, le 28/5/2021, M. COLOMBINI Herve, 14, rue des Roches Rouges, 83230 Bormes-les-Mimosas, a donné en location gérance à la société O'BLUE, SAS, capital : 5 000€, 28, chemin de La Girarde, 83210 Solliès-Ville, 899 545 313 RCS Toulon, un fonds de commerce de restauration traditionnelle, comprenant les éléments : contrat location gérance fonds de commerce, sis et exploité 56 avenue General Bouvet, 83980, Le Lavandou.

Pour une durée de 1 ans, au 27/5/2021.

nice-matin

UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES

VIE DES SOCIÉTÉS  
[www.clic-legales.com](http://www.clic-legales.com)

MARCHÉS PUBLICS  
[www.nicematinmarchespublics.com](http://www.nicematinmarchespublics.com)

AVIS ADMINISTRATIFS  
Adressez vos demandes par mail

Tél. 04 93 18 71 49 - [legales@nicematin.fr](mailto:legales@nicematin.fr)

## ABONNEZ-VOUS AU

N°Cristal 09 69 32 83 83

APPEL NON SURTAXE



TIRAGE DU MARDI  
1<sup>er</sup> JUIN 2021



Ces tirages vous sont communiqués à titre d'information. La responsabilité du groupe « Nice-Matin » ne saurait être engagée en cas de publication de chiffres erronés.

Nous vous invitons à vérifier ces résultats auprès des sites officiels de la Française des Jeux. [www.francaisedesjeux.com](http://www.francaisedesjeux.com)

SANTÉ

nice-matin

HORS-SÉRIE

var-matin

## Envie de mieux comprendre vos ados ?

76 pages pour vous aider à connaître leurs comportements, leurs réactions, leurs attentes aussi bien dans leur scolarité que dans leur vie personnelle et affective.

4,90€

En vente actuellement chez votre marchand de journaux



### NOUS JOINDRE AU SIEGE OU EN AGENCES

Régie publicitaire/Annonces : 04.93.18.70.00  
Rédaction siège : 04.93.18.26.13  
Rédaction Toulon : 04.94.93.31.00  
Rédaction St-Tropez : 04.94.55.96.10

Rédaction St-Raphaël : 04.94.19.33.02  
Rédaction Brignoles : 04.94.69.67.10  
Rédaction Draguignan : 04.94.50.90.30  
Rédaction Hyères : 04.94.12.81.90  
Rédaction Sanary : 04.94.10.35.00

« VAR-MATIN »  
Président - Directeur de la publication : Anthony Maarek

Directeur des rédactions : Denis Carreaux

Personnes physiques ou morales détenant au moins 10 % du capital : S.C.I.C. Nice-Matin et la Société Avenir Développement

**Siège social et imprimerie :**  
Société par actions simplifiées  
Groupe Nice-Matin  
Capital 6.496.001,00 €  
214, boulevard du Mercantour  
06290 Nice Cedex 3  
Mail siège : [accueil@nicematin.fr](mailto:accueil@nicematin.fr)

Dépôt légal à parution  
CPPAP Print : 0425 C 85864  
CPPAP Web : 1125 Y 90216  
ISSN 0221-3524

Pour usine Norske : origine du papier : France - 51% de fibres recyclées - Papier certifié PE.F.C. - Ptot : 0,010 kg/t.  
Pour usine UPM : origine du papier majoritaire : Allemagne - 88% de fibres recyclées - Papier certifié PE.F.C. - Ptot : 0,008 kg/t.

Supplément :  
MAG-KIDS  
XVI pages.



Notre diffusion est contrôlée par Diffusion Contrôlée (O.J.D.)

Abonnements :

N°Cristal 09 69 32 83 83

6 mois .. 222 € (7 j.)  
12 mois .. 443 € (7 j.)

TIRAGE PRÉCÉDENT :  
Var-Matin : 39.025  
Groupe Nice-Matin : 89.528

## CLUB DES ABONNÉS DEVENEZ AMBASSADEUR !

nice-matin var-matin

PARRAINEZ  
UN DE VOS PROCHES  
et recevez  
UN BON D'ACHAT DE 30€\*

Appelez dès maintenant le 04 93 18 28 85 pour en profiter !



\*Offre valable jusqu'au 31/12/21 en téléphonant au 04 93 18 28 85 ou en envoyant un mail à [bianchini@nicematin.fr](mailto:bianchini@nicematin.fr). Pour le parrain, bon d'achat à valoir en grandes surfaces, envoyé après 3 mois d'abonnement du filleul. Pour le filleul, valable pour un abonnement de 12 mois - filleul hors fichier abonné. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours, non fractionnable et non remboursable, même partiellement.